

SOCIÉTÉ DES NATIONS

LEAGUE OF NATIONS

INSTITUT INTERNATIONAL  
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE  
OF INTELLECTUAL COOPERATION

PARIS (75), 2, RUE DE MONTPELIER

C. L. J3. 1935

30 OCT 1935

Mademoiselle,

Au cours de la session qu'elle a tenue au secrétariat de la Société des Nations à Genève du 15 au 20 juillet dernier, la Commission internationale de coopération intellectuelle a voté la résolution ci-après concernant les accords intellectuels bilatéraux et régionaux.

"La Commission internationale de coopération intellectuelle a pris connaissance avec un vif intérêt du rapport préparé par l'Institut international de coopération intellectuelle, à la demande du Comité exécutif, sur les accords bilatéraux concernant des questions de coopération intellectuelle.

"Elle constate que ces accords, limités dans la période d'avant guerre à certains problèmes particuliers, tendent de plus en plus non seulement à se multiplier, mais à s'étendre à de nombreux aspects de la vie intellectuelle".

"Elle considère que ces initiatives, parallèles à son action propre, s'inscrivent de préoccupations analogues et qu'elle y voit la condamnation des efforts qu'elle poursuit.

"Soulignant en félicitant les gouvernements qui ont conclu de semblables accords, elle croit devoir signaler l'intérêt qui s'attache à ce que ceux-ci ne fassent pas exclusivement limités à deux pays, ou à certains groupes de pays, mais demeurent autant que possible ouverts à l'action d'autres Etats.

"Il lui semble également que l'Organisation de coopération intellectuelle dispose, du fait de ses nombreuses commissions nationales, d'organes qualifiés pour participer, elle cas échéant, aussi bien à l'élaboration des accords en commun qu'à leur application.

"Elle engage l'Institut international de coopération intellectuelle à examiner la possibilité de publier un recueil des accords intellectuels propres aux dites, en indiquant aussi, éventuellement, les résultats obtenus".

Vous trouverez ci-joint deux exemplaires du rapport préparé par l'Institut et dont il est fait mention dans le

**[Carta] 1935 oct. 30, Paris, 2 Rue de Montpensier, [France]**  
**[a] [a la] Mademoiselle Gabriela Mistral, Déléguée du Chili**  
**auprés de l'I.I.C.I., Consulat du Chili, Madrid, [Espagne]**  
**[manuscrito] H. Bonnet, Le Directeur.**

Libros y documentos

**AUTORÍA**

Bonnet, H.

**FORMATO**

Manuscrito

**DATOS DE PUBLICACIÓN**

[Carta] 1935 oct. 30, Paris, 2 Rue de Montpensier, [France] [a] [a la] Mademoiselle Gabriela Mistral, Déléguée du Chili auprés de l'I.I.C.I., Consulat du Chili, Madrid, [Espagne] [manuscrito] H. Bonnet, Le Directeur. 2 h. ; 31 cm.

**FUENTE DE INFORMACIÓN**

[Biblioteca Nacional Digital](#)

**INSTITUCIÓN**

[Biblioteca Nacional](#)

**UBICACIÓN**

[Avenida Libertador Bernardo O'Higgins 651, Santiago, Región Metropolitana, Chile](#)